

120000 bis 150000 "escus" belaufen und damit höher sein, als was man durch den Wegfall des Bündnisses einspare.

"Je laisse a part le[s] Incommodem[ents] et dommages que souffriroyent les pays devenant nouvellem[ent] Limitrophes Et surtout le danger ... [auquel] toutes les provinces qui sont audessoulz lad ville de Lyon se trouveroyent reduites."

"Memoire de ... hautefort pour les ... [affaires] de la suisse".

- 1) Der vorliegende Text dürfte vermutlich einem Kopialbuch des königlichen Archivs in Paris? entnommen worden sein, s. auch Zurlaubiana AH 108/142 Anm. 1.
- 2) Unklar, auf welches Ereignis hier konkret angespielt wird.

---

Kopie, vermutlich n. 1617 - s. auch AH 108/142 - in den Besitz des Zuger Stadt- und Amtsrates Konrad III. Zurlauben gelangt. Die zu AH 108/141 gehörige Dorsualnotiz auf Blatt 267<sup>v</sup> stammt von gleicher Hand.  
AH 108, 266

## 142

1617 Mai 14.

A

"EXTRAIT DE QUELQUE AUT[RES POINTS]<sup>1</sup> TIREZ DE L'INSTRUCTION DONNEE A MONSIEUR L'AMB<sup>EUR</sup> [ROBERT] MIRON SUR LE FAIT DES PAYEM[ENTS] VENANT EN SUISSE LE 14<sup>E</sup> JOUR DE MAY 1617<sup>2</sup>"

---

"La Dispensa[tion] des deniers du Roy [Ludwig XIII.] en suisse consiste au payem<sup>t</sup> des pensions des censes ou rentes de l'argent presté, distribu[tion] sur les Contratz de service faitz par les Colonelz et Cap.<sup>es3</sup> rembourse<sup>t</sup> de partye de l'argent preste Et en l'aquit des Composi[tions] de debtes de service  
Les pensions sont de plus.<sup>rs</sup> sortes, Celles que l'on apelle ... [générales] qui sont comprises dans le traicté de paix et d'alliance sont ordinai<sup>rem</sup>[ent] des premieres aquittées, Elles ont esté payées cidev<sup>t</sup> a tous les Cantons et alliez hormis ceux de Rotwil [=Rottweil] et de l'abbé de s<sup>t</sup> gal [- damals war dies Bernhard II. Müller -] ayant esté refusées aux premier mesme celle d'alliance po<sup>r</sup> ne leur avoir esté promise ... [comme] aux ... [autres] et po<sup>r</sup> s'estre voulu employer [v. 1617] en une levee pour ... [l'Archiduc] de flandre [gemeint Albrecht VII., Erzherzog von Oesterreich und Regent der span. Niederlande] Quand a celle de l'abbé de s<sup>t</sup> gal pour n'avoir satisfait a la declara[tion] qu'il a cy devant baillée Ains au contraire avoir accordé [1614?] deux Enseignes a la der[nière] levée pour Milan<sup>4</sup> Elle luy a esté refuzée Et neantmoins Si led abé s'est remis a son devoir ainsi

... [qu'il] est raporté cydev<sup>t</sup> led. s.<sup>r</sup> miron le traitera en la maniere acoustumée.

Outre ces pensions J1 y en a ... [que] l'on apelle par roolle ...

[lesquelles] ne se payent qu'a certains cantons vray est que ceux qui ne recoivent telles pensions l'on a cydev[ant] acorde que les augmenta[tions] de ... [?]<sup>5</sup> Ces pensions par roolle se distribuent a la plus part de cantons ... [qui] les recoivent par leurs superieurs ou par ceux qui y ... [?]<sup>6</sup>

Les pensions part.<sup>ers</sup> ne se baillent aussi qu'a certains cantons co[mme] il se voit par l'estat qui est par devers le commis du ... [trésorier] des ligues et sont ces pensions entierem<sup>t</sup> a la disposi[tion] de l'amb<sup>eur</sup> ou de ceux ausquelz J1 ... [confie] la charge de les distribuer en leur Cantons Elle se donnent aux principaux serviteurs du roy et aucunes à ceux qui peuvent ... [?]<sup>7</sup> po<sup>r</sup> les retenir de mal f[aire]

Semblablem<sup>t</sup> celles que l'on apelle pensions a volonte se distribuent aux uns et aux au[tr]e[s] et sont dite a volonte pour ce que l'on les peut augmenter ou diminuer selon que l'on juge le devoir f[aire] po.<sup>r</sup> le bien du service du roy Toutefois le plus expedient sembleroit lors qu'elles vaquent d'en gratiffier ceux desquelz la voix a plus de suite en leur Canton et aulieu de plusieurs petites sommes qui se distribuent a diverses personnes en obliger ... [15] ou ... [20] des principaux de chaq[ue] Canton par ... [quelques] pensions ... [notables] afin ... de les retenir en devoir po.<sup>r</sup> l'aprehension qu'ilz auroyent de les perdre et les leur bailler ... [secrètement] pour eviter l'envie des ... [autres] lesquelles ilz seroyent tenus venir querir a Soleure afin que ... [l'ambassadeur] peut se ... [?] a plus ... [?]<sup>8</sup> et non pas les bailler comme l'on a fait a des personnes lesquelles bien qu'affectionnées au service du roy ont souvent plus d'esgard de gratiffier le[urs] parens qu'a gagner ceux qui leur pouroyent ayder a maintenir l'autorite des a ma.<sup>te</sup> Mais en cecy J1 faudra proceder peu a peu en sorte que ... [ceux] qui ont a present la distribution [- im Falle von Stadt und Amt Zug war dies zu jener Zeit Konrad III. Zurlauben -] n'en recoivent aucun mescontentem<sup>t</sup> Ce qui se pourra ... [faire] lorsque quelqu'un d'eux viendra a manquer

...<sup>9</sup>

Quant aux censes ou rentes de l'argent preste C'est chose qui est reiglée par les estatz et s'en payent une année de vieux ... [?] avec [?]<sup>10</sup> la courante

Pour le regard de la distribu[tion] des services c'est chose qui ne se peut regler Car les uns n'estans ny en pareil merite ny de pareille af.<sup>on</sup> que les au[tr]es, et les uns estans plus necess.<sup>es</sup> et les au[tr]es moins utiles J1 se faut en cela comporter diversement et ...

